

Compte rendu synthétique du Conseil municipal du 20 novembre 2017.

La séance était présidée par le Maire, Xavier JEAN.

Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf : JR. CLOITRE, pvr à JM. KEREBEL, Ph. BAZIRE, pvr à Ph. GAY, B. DREYFUS (départ en cours de séance), pvr à M. LE VOURCH.

S. LE GUEN & S. SOUBIGOU, absents non représentés.

A. HUELVAN et M. QUELLEC sont désignés en tant que secrétaires de séance.

Détermination des tarifs de vente des terrains lotissement jeunes ménages et mandat au Maire pour acheter les terrains.

Elus rapporteurs : F. BIDAN & JM. KEREBEL

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte les tarifs de vente proposés pour les 8 lots du lotissement « jeunes ménages »,
- Autorise le Maire à acheter les terrains auprès de l'EPF de BRETAGNE,
- Autorise le Maire à mettre en œuvre la commercialisation des terrains conformément au barème adopté le 27 juin 2017.

surface	Prix ttc	Prix ht
397	59 550	49 625
308	46 200	38 500
337	50 550	42 125
427	64 050	53 375
414	62 100	51 750
250	37 500	31 250
250	37 500	31 250
288	43 200	36 000
Total : 2671 m ²	400 650 €	333 875 €

Le montant prévisionnel des dépenses est de 432 463 € ttc ou 403 806 hors taxes.

La participation prévisionnelle de la commune sur le montant hors taxes est donc de 69 931 €, soit 8 741 € par lot. Cet investissement, important, vise à soutenir l'accueil de nouvelles familles sur la commune.

La commercialisation du projet en soulignera les atouts : prix (terrain + maison, avec le concours des constructeurs partenaires) maîtrisé, proximité immédiate des services, commerces, écoles, plages, du Parc de Beauséjour, cadre paysager et architectural agréable...

Approbation de la convention à intervenir avec le SDEF pour la desserte basse tension, éclairage public et France télécom de ce nouveau quartier

Elus rapporteurs : F. BIDAN & JL. MILIN.

La convention à intervenir avec le SDEF est approuvée à l'unanimité.

Le SDEF prendra en charge le coût du réseau basse tension.

	Coût ht
Réseau BT	16 756.4 € ht
Eclairage public génie civil	5 128.23 € ht
Eclairage public matériel	23 102.70 € ht
Réseau téléphonique	6 357.77 € ht

Attribution du marché d'aménagement des abords de la salle de la Pointe des Renards.

Elus rapporteurs : F. BIDAN & JL. MILIN.

Unanimité des suffrages exprimés (abstention de R. COGUIEC) pour approuver l'offre relative à l'aménagement des abords de la salle de la Pointe des Renards présentée par la STPA dans la cadre des marchés subséquents d'opérations de voirie, pour un montant de 68 500 € hors taxes. Cette offre était la moins disante à l'issue de la consultation.

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre « aménagement du quartier de Portez et de la Pointe Sainte Barbe »

Elus rapporteurs : F. BIDAN & JL. MILIN.

Unanimité pour confier la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du quartier de Portez et de la Pointe Sainte-Barbe au cabinet A3 Paysage, qui a conçu le projet d'aménagement.

Le taux de rémunération sera de 8.65 %, soit 12 975 € hors taxes, pour une mission de consultation des entreprises, de mise au point du marché et de suivi de chantier complète au sens de la loi « maîtrise d'ouvrage publique » (phase projet, travaux, exe/visa, det/suivi de travaux, AOR).

Approbation de la convention de groupement de commande avec la SAS CHADI

Elus rapporteurs : F. BIDAN & R. COGUIEC.

Unanimité pour conclure une convention de groupement de commande avec la SAS CHADI.

Cela permettra et formalisera le portage par la collectivité de la réalisation des travaux dans le quartier de Portez et aux abords de l'hôtel, où le traitement des espaces publics et privés pourra être réalisé par les mêmes entreprises, après une consultation mise en œuvre dans le cadre des marchés subséquents d'opérations de voirie.

Modification du tableau des effectifs.

Elu rapporteur : le Maire.

Unanimité pour approuver la modification du tableau des effectifs, qui permet les avancements de grade de 5 agents.

Ancien grade	Nouveau grade
Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation Principal 2 ^{ème} classe
Adjoint technique	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise Principal
Educateur APS principal 2 ^{ème} classe	Educateur APS principal 1 ^{ère} classe

Indemnités de conseil au receveur.

Elue rapporteur : F. BIDAN.

Unanimité des suffrages exprimés (abstention de A. HUELVAN et R. COGUIEC) pour attribuer à Monsieur DELPEY, le comptable de la collectivité, des indemnités de conseil pour l'année 2017 (673.49 € bruts).

PV de transfert des biens et équipements liés au tourisme.

Elue rapporteur : F. BIDAN.

Ce transfert s'opère de droit, après le transfert de la compétence tourisme, dans le cadre d'une mise à disposition, telle que prévue aux articles L 5211-5, L. 1321-1 et 2 du CGCT.

Unanimité pour approuver le projet de PV de transfert, qui met à disposition de la CCPI les bâtiments et équipements de l'Office de Tourisme.

Convention à intervenir avec l'EPIC Iroise Bretagne (mise à disposition du responsable animations).

Elue rapporteur : F. BIDAN.

Unanimité pour approuver la convention de mise à disposition qui formalise l'intervention en tant que responsable des animations touristiques communales de Samuel COLLET, transféré auprès de la CCPI / Office communautaire lors du transfert de la compétence tourisme.

Subvention exceptionnelle Ouragan IRMA.

Elue rapporteur : F. BIDAN.

Unanimité des suffrages exprimés (abstention de JM. KEREBEL et R. COGUIEC) pour accorder une subvention exceptionnelle de 500 € au Secours Populaire pour participer à la reconstruction de l'île de Saint Martin après le passage de l'Ouragan IRMA.

Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Elue rapporteur : F. BIDAN.

Par courrier du 31 octobre, le préfet invite la commune à déposer, pour le 15 décembre 2017, une demande de subvention au titre de la DETR pour l'exercice 2018.

Unanimité pour présenter le dossier d'aménagement, de mise en valeur et en accessibilité de l'entrée de ville sud et du quartier de Portez.

Présentation des rapports d'activité 2016 de la CCPI.

Le Président TALARMIN de la CCPI a présenté aux élus les rapports d'activités de la CCPI pour l'année 2016.

Cette présentation a été l'occasion d'échanges riches aux cours desquels ont été évoqués :

- Le transfert de la passerelle du CROAE de la Région à la CCPI : celle-ci, dans le cadre de son programme « cheminements doux » mettra en œuvre les travaux de réfection et de confortement attendus pour assurer la pérennisation de l'ouvrage ;

- L'organisation du service des ordures ménagères : il a été indiqué que de nouveaux points d'apports volontaires seraient créés (notamment Parking Trielen et au Cosquies), qu'un nouvel arrêté régulariserait la situation du service et que les personnes qui déposent des déchets aux abords des points propres sans utiliser les conteneurs

ou recourir à la déchetterie seraient verbalisées. La végétation sera rabattue près du point propre de la rue Kennedy afin de dissuader les personnes qui déposent leurs ordures en vrac.

- Le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, qui devra se donner les moyens de prendre en compte les identités communales.

- Le soutien de la CCPI quant au projet de protection du Port. Une délibération de soutien sera proposée au Conseil communautaire et la CCPI sera associée aux futures réunions de travail.

Questions et informations diverses.

Ph. GAY a souligné l'importance des îles pour la commune, et l'intérêt de les mettre davantage en valeur dans la communication conquétoise.

M. QUELLEC a présenté l'agenda réalisé grâce au soutien des commerçants. Cet agenda, gratuit pour la commune, contient de nombreuses informations utiles.

M. QUELLEC a également informé les élus que la salle polyvalente de la Pointe des Renards accueillera lors d'une première soirée ouverte à tous le 15 décembre 2017 une projection du film « Premiers Chaluts ».

JM. KEREBEL a proposé un point d'étape sur le dossier « port » :

- le Sous-Préfet participe aux conseils portuaires pour soutenir et cadrer le dossier ;
- la région vient de missionner une ingénieure pour porter administrativement le projet.

M. CAM indique que la commission enfance-jeunesse, avec le soutien de 10 associations, a relancé le Téléthon sur la commune. *Le 9 décembre LE CONQUET bouge pour le TELETHON.*

JL. MILIN a rendu compte du résultat du jury du concours des Villes et Villages Fleuris : **Le CONQUET obtient la troisième fleur et devient ainsi la commune la plus « titrée » du pays d'Iroise.**

Ce label renforce l'attractivité de la commune et favorise son développement économique et touristique.

Il récompense le travail des services techniques et la politique communale menée depuis plusieurs années pour entretenir et embellir le cadre de vie des Conquétois et de leurs visiteurs.

Cette politique, aujourd'hui prise en compte dans le cadre de l'Agenda 21, se traduit bien entendu par le soin apporté à la qualité du fleurissement et des décors végétaux.

Elle se caractérise également, et de plus en plus, par la gestion différenciée et le traitement raisonné des espaces verts et du domaine public, sans pesticides et en tolérant les herbes, par la mise en œuvre d'espèces végétales locales, par l'implication des agents dans les opérations d'aménagement...

